

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de
SEINE ET MARNE

DEL2019_0187

Arrondissement de
TORCY

COMMUNE DE NOISIEL

**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de **CHAMPS-SUR-MARNE**

SÉANCE ORDINAIRE VENDREDI 15 NOVEMBRE 2019,
L'an deux mille dix neuf, le quinze novembre, à 19h30,

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le , s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la
présidence de M. **VISKOVIC, MAIRE.**

PRÉSENTS :

M. **VISKOVIC**, M. **TIENG**, Mme **NATALE**, M. **SANCHEZ**, Mme **TROQUIER**, M. **RATOUCHNIAK**,
M. **DIOGO**, Mme **NEDJARI**, M. **FONTAINE**, M. **MAYOULOU-NIAMBA**, M. **BEAULIEU**, Mme
ROTOMBE, M. **BARDET**, Mme **MONIER**, Mme **DAGUILLANES**, M. **NYA-NJIKE**, Mme **JULIAN**,
M. **ROSENMANN**, Mme **DODOTE**, M. **KAPLAN**, M. **KRZEWSKI**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme **NAKACH** qui a donné pouvoir à M. **SANCHEZ**
Mme **BEAUMEL** qui a donné pouvoir à M. **VISKOVIC**
M. **VACHEZ** qui a donné pouvoir à M. **TIENG**
Mme **COLLETTE** qui a donné pouvoir à Mme **DAGUILLANES**
Mme **CAMARA-SAKHO** qui a donné pouvoir à Mme **TROQUIER**
M. **CALAMITA** qui a donné pouvoir à M. **FONTAINE**
Mme **VICTOR** qui a donné pouvoir à M. **RATOUCHNIAK**
Mme **PELLICIONI** qui a donné pouvoir à M. **KRZEWSKI**
M. **NGUYEN** qui a donné pouvoir à M. **KAPLAN**
M. **TATI** qui a donné pouvoir à M. **BEAULIEU**

ABSENTS, EXCUSÉS :

M. **DRAME**, Mme **PHAM**

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme **MONIER**

**Point 6 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE LA DÉCISION
MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET 2019**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2311-7,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu l'adoption du budget primitif 2019 (intégrant la reprise des résultats de l'exercice 2018 ainsi que les restes à réaliser de la section d'investissement de l'exercice 2018), par le Conseil Municipal lors de sa séance du 29 mars 2019,

Vu l'attribution de subventions dans le cadre du budget primitif 2019 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 29 mars 2019,

Vu l'adoption de la décision modificative n° 1 du budget 2019 par le Conseil Municipal lors de sa séance du 28 juin 2019

Considérant que l'association La Paume de Terre n'a pas sollicité de subvention de la part de la commune dans le cadre de la fête de quartier « Fête des Fleurs », alors qu'une subvention initiale de 6 940 € était allouée pour l'organisation des deux fêtes de quartier annuelles et qu'ainsi, la somme de 4 000 € a été déduite au moment de la décision modificative n° 1 du budget 2019, l'association n'a pas souhaité le versement de la somme de 2 940 € pour la deuxième fête de quartier « fête de l'orange »,

Considérant que l'association Aidom Expert Adessa n'a pas sollicité de subvention de la part de la commune, alors qu'une subvention allouée initiale de 296 €,

Considérant que la subvention pour l'adhésion à la Fondation du patrimoine allouée au budget primitif 2019 de 600 € ne relève pas du versement sur la nature 6574 chapitre 65 mais de la nature 6281 chapitre 011,

Considérant l'avis favorable émis par la commission des finances, à l'unanimité de ses membres présents, lors de sa réunion du 4 novembre 2019,

ENTENDU l'exposé de M. RATOUCNIAK, 5e Maire Adjoint,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE de procéder à l'attribution de subventions dans le cadre de la décision modificative n° 2 du budget 2019, comme il suit :

	BUDGET 2019	Proposition DM2 2019	VOTE
La Paume de Terre	2 940 €	- 2 940 €	
AIDOM EXPERT ADESSA	296 €	-296 €	
ADHÉSION FONDATION DU PATRIMOINE	600 €	- 600 €	

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.

- suite DEL2019_0187

attribution de subventions aux associations dans le cadre de la décision modificative

Envoyé en préfecture le 22/11/2019
Reçu en préfecture le 22/11/2019
Affiché le budget 2019 (3) **SLO**
ID : 077-217703370-20191115-DEL2019_0187-DE

La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Publié au RAA le

22 NOV. 2019